

BELGIAN RALLY CHAMPIONSHIP 2018
« 59° CONXION OMLOOP VAN VLAANDEREN »
REGLEMENT PARTICULIER

1. INTRODUCTION

- 1.1. Règlementation
- 1.2. Revêtement de la route
- 1.3. Distance totale ES et distance totale de l'itinéraire

2. ORGANISATION

- 2.1. Titres RACB pour lesquels le Rallye compte
- 2.2. Numéro de visa de l'ASN
- 2.3. Nom de l'organisateur, adresse et coordonnées (bureau permanent)
- 2.4. Comité d'organisation
- 2.5. Commissaires sportifs
- 2.6. Observateurs et délégués RACB
- 2.7. Principaux officiels
- 2.8. Emplacement du PC du Rallye et coordonnées (tél. et fax)

3. PROGRAMME

- Publication du règlement particulier
- Date de clôture des engagements
- Date de la publication de la liste des engagés
- Publication du Road Book, de la carte du Rallye
- Horaire d'ouverture et fermeture du PC du Rallye
- Panneau d'affichage Officiel – Emplacement
- Ramassage du matériel et des documents
- Vérifications Administratives
- Début des reconnaissances
- Ouverture du centre media et des accréditations
- Vérifications techniques – plombage et marquage des composants
- Conférence de presse JOBFIXERS-BRC avant l'épreuve
- Première réunion des Commissaires Sportifs
- Publication de la liste de départ pour l'Etape 1
- Départ du rallye, lieu et heure
- Fin de l'Etape 1, lieu et heure
- Publication de la liste de départ de l'Etape 2
- Départ de l'Etape 2, lieu et heure
- Cérémonie de podium/remise des coupes
- Conférence de presse après l'épreuve
- Vérifications techniques finales
- Heure de la publication du classement provisoire
- Heure de la publication du classement final

4. ENGAGEMENTS

- 4.1. Date de clôture des engagements
- 4.2. Procédure d'engagement
- 4.3. Nombre d'engagements acceptés
- 4.4. Droits d'engagement / packages d'engagement
- 4.5. Informations détaillées sur le paiement (y compris sur toute taxe applicable)
- 4.6. Remboursements

5. ASSURANCE

6. PUBLICITÉ ET IDENTIFICATION

7. PNEUMATIQUES

- 7.1. Pneus à utiliser durant le rallye
- 7.2. Lois nationales ou exigences spéciales
- 7.3. Quantité de pneus

8. CARBURANT

- 8.1. Procédure relative au carburant
- 8.2. Commande de carburant
- 8.3. Responsabilité
- 8.4. Distribution du carburant

9. RECONNAISSANCES

- 9.1. Procédure d'inscription
- 9.2. Restrictions particulières et / ou nationales – limite de vitesse sur les épreuves spéciales

10. VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

- 10.1. Documents à présenter
 - Licence de concurrent
 - Licences de compétition des pilotes et copilotes
 - Cartes d'identité ou passeports des pilotes et copilotes
 - Autorisation de l'ASN, pour tous les concurrents étrangers
 - Achèvement de toutes les informations sur le bulletin d'engagement
 - Certificat d'assurance de la voiture
 - Documents d'immatriculation de la voiture
- 10.2. Horaire

11. VÉRIFICATIONS TECHNIQUES, PLOMBAGE ET MARQUAGE

- 11.1. Lieu et horaire des vérifications techniques
- 11.2. Equipement de sécurité de l'équipage
- 11.3. Niveau de bruit
- 11.4. Installation d'un système de suivi de la sécurité (si applicable)

12. AUTRES PROCÉDURES

- 12.1. Procédure de la cérémonie de départ et ordre
- 12.2. Procédure d'arrivée (uniquement si différente du règlement)
- 12.3. Pointage en avance autorisé
- 12.4. Epreuve Super Spéciale procédure et ordre de départ (s'il y a lieu)
- 12.5. Toutes procédures / activités spéciales incluant les activités promotionnelles de l'organisateur
- 12.6. Heure officielle utilisée pendant le rallye
- 12.7. Comportement en cas d'accident
- 12.8. Point de contrôle après accident
- 12.9. Parc d'assistance

13. IDENTIFICATION DES OFFICIELS

14. PRIX

- 14.1. Remises des Coupes – Lieu et Horaire
- 14.2. Coupe

15. VÉRIFICATIONS FINALES

- 15.1. Vérifications finales – équipes devant participer - emplacement
- 15.2. Droits de réclamation
- 15.3. Droits d'appel

- Annexe 1** Itinéraire
- Annexe 2** Programme des reconnaissances
- Annexe 3** Noms et photographies des chargés des relations avec les concurrents et leurs horaires
- Annexes 4** Autocollants et positionnement des publicités additionnelles prévues
- Annexes 5, 6, etc.** Points selon décision des organisateurs

1. INTRODUCTION

1.1 Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif International de la FIA 2018 et à ses annexes, au Règlement Sportif du Belgian Rally Championship 2018 qui est conforme au règlement du RACB Sport et au présent Règlement Particulier.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncées uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).

Le Règlement Sportif du Belgian Rally Championship 2018 figure à l'adresse suivante :
www.racb.com – www.omloopvanvlaanderen.be

1.2 Revêtement de la route
JOBFIXERS-BRC & R-Criterium :

Toutes les épreuves spéciales de ce rallye se déroulent sur un revêtement

Asphalte : 99,70 %
Terre : 0,30 %

1.3 Distance totale ES et distance totale de l'itinéraire

JOBFIXERS - BRC:

Distance totale des ES: +- 205 km
Distance totale du parcours: +- 410 km

R-Criterium:

Distance totale des ES: +- 120 km
Distance totale du parcours: +- 220 km

2. ORGANISATION

2.1 Titres RACB Sport pour lesquels le Rallye compte

JOBFIXERS-BRC

Championnat de Belgique des Pilotes et des Co-pilotes
Championnat de Belgique des Classes
Championnat de Belgique des Rallyes Historiques
PIRELLI Junior Belgian Rally Championship
Championnat de Belgique R1 Trophy

RACB Rallye Critérium

Coupes:

BMW M-Cup
HRCR Mintex Old Stager Mini Sport Championship

2.2 Numéros de visa de l'ASN

JOBFIXERS-BRC: N° de visa : **OVL-008** en date du: **02/08/2018**

2.3 Nom de l'organisateur, adresse et coordonnées

Koninklijke Automobielfclub Midden Vlaanderen vzw
St Katharinastraat 52
B – 8501 Heule

Tél. : +32 (0) 477 202 849

Email : info@omloopvanvlaanderen.be

Website : www.omloopvanvlaanderen.be

- 2.4 Comité d'organisation
 Président: Yves Olivier
 Secrétaire: Marc Vandemoortele
 Administrateurs : Michelle Demeestere, Geert Huyghebaert, Wouter Muylle, Stijn Platteeuw, Christof Seynaeve, Jean Marc Valckenaere, Luc Vancoillie, Eric Wullen
 Conseiller juridique: Maître Arianne Vandecasteele
 Membres: Joke Billiet, Ruben Brabant, Patrick Ceulemans, Ronny Dejonckheere, Carine D'Hulster, Frederik Fierens, Robin Goethals, Marnik Malengier, Kristof Martens, David Martyn, Nancy Martyn, Patrick Messeyne, Bjorn Vandeginste, Francis Veranneman, Jelle Vermeire
- 2.5 Commissaires Sportifs RACB
 Président Mr. Leo SUETENS
 Membres Mr. Noel DEBERDT
 Membres Mr. Michel PIRNAY
 Stagiaire Mr. Pol ADRIAENS
 Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs Mr. Guy DESMET
- 2.6 Observateur et Délégués RACB
 Délégué Sportif RACB Sport Mr. Etienne MASSILLON
 Délégué Technique RACB Sport Mr. Eddy PEETERS
 Homologation du parcours Mr. Jan VERVISCH
 Responsable Chronométrage Mr. Ghislain DECOBECQ
- 2.7 Principaux Officiels
- | | | |
|--|--------------------------------------|-----------|
| Directeur de Course | Joost DEMEESTERE | lic. 0118 |
| Directeur de course adjoint | Marc VANDEMOORTELE | lic. 1416 |
| | Christof SEYNAEVE | lic. 2448 |
| Secrétaire du rallye | Guy DESMET | lic. 2131 |
| Directeur de la Sécurité | Marc VANDEMOORTELE | lic. 1416 |
| Directeur de la Sécurité Adj. | Stijn PLATTEEUW | lic. |
| Médecin Chef (N°Inami 1.07516.57.149) | Dr. Jan BEIRNAERT | lic. 2064 |
| Chargés des relations avec les concurrents | Alain ALEXIS | lic. 0004 |
| | Boudewijn BAERTSOEN | lic. 2288 |
| | Hugo BRUYNEEL | lic. 0045 |
| Responsable des relations avec la Presse | Hugo VAN OPSTAL | lic. 3309 |
| Voiture 000 | tba | |
| | tba | |
| Voiture 00 | tba | |
| | tba | |
| Responsables des ES | | |
| ES De Ruiters: Mathias DEWILDE | ES Zilverberg: tba | |
| ES Beveren: Hugo De MOOR | ES Rumbekè: Stéphane DELDICQUE | |
| ES Passendale : Chris D'HONDT | ES Zoning: Jean Pierre DELEERSNIJDER | |
| ES Houthulst Marc SWYNGEDAUF | | |
- 2.8 Emplacement du PC du Rallye et coordonnées
 Rallye: 59° ConXioN Omloop van Vlaanderen
 Adresse : Zwaikomstraat 1
 B – 8800 Roeselare
 Tél : +32 (0) 478 87 14 98
 Email : info@omloopvanvlaanderen.be

Le numéro de téléphone d'urgence de l'épreuve est le +32 (0) 478 87 14 98

3. PROGRAMME

- Publication du règlement particulier JOBFIXERS-BRC & R-Critérium
Date: 15/06/2018
- Date de clôture des engagements JOBFIXERS-BRC & R-Critérium
Date: 24/08/2018
- Date de la Publication de la liste des engagés JOBFIXERS-BRC & R-Critérium
Date & heure: 29/08/2018 à 19h00
- Publication du Road Book et de la carte du Rallye JOBFIXERS-BRC & R-Criterium
Lieu: Brasserie Den Arend, Polenplein 1, 8800 Roeselare
Date & heure: 29/08/2018 à 19h00
- Ouverture PC du rallye
Date & heure: 31/08/2018 à 16h00
01/09/2018 à 07h00
- Panneau d'affichage officiel – emplacement JOBFIXERS-BRC & R-Critérium
Le tableau officiel d'affichage se situe:
Lieu: Brasserie Den Arend, Polenplein 1, 8800 Roeselare
A partir du 29/08/2018 à 19h00
Lieu: PC du rallye : JB Motorsport, Zwaaiksomstraat 1, 8800 Roeselare
A partir du 31/08/2018 à 08h00
Autre endroit: « Official noticeboard » sur www.omloopvanvlaanderen.be
- Parc d'assistance – JOBFIXERS-BRC & R-Critérium
Présentation parc d'assistance (GPS 50.938266/3.169041) à la fin du sortie 7 – E403 Roeselare Port.
Lieu: Zwaaiksomstraat, Roeselare
Date et heure d'accès: Jeudi 30/08/2018 à partir de 19h00
- Ramassage du matériel et des documents
Lieu: Brasserie Den Arend, Polenplein 1, 8800 Roeselare
Date & heure: Mercredi 29/08/2018 à partir de 19h00 à 22h00
Lieu : JB Motorsport, Zwaaiksomstraat 1, 8800 Roeselare
Date & heure : Jeudi 30/08/2018 à partir de 09h00 à 14h00
- Vérifications administratives JOBFIXERS-BRC & R-Critérium
Lieu: A&D Trucks & Trailers, Noordkaai 14, 8870 Izegem
Date & heure: 31/08/2018 à partir de 9h00 selon timing (voir www.omloopvanvlaanderen.be)
- Début des reconnaissances
ES De Ruiter, Beveren, sauf « Lust Arena », Passendale, Houthulst, Zilverberg, Rumbeke
Date & heure: 30/08/2018 : de 8h30 à 11h30, de 13h30 à 16h00 et de 18h00 à 22h00
31/08/2018 : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h00
ES Beveren « Lust Arena »
Date & heure : 31/08/2018 : de 13h30 à 15h00
ES Zoning : rond point avec virage en épingle à cheveux : reconnaissance à pied
- Ouverture du centre Média et des accréditations
Date & heure: 31/08/2018 à partir de 16h00
Lieu : JB Motorsport, Zwaaiksomstraat 1, 8800 Roeselare

- Ramassage des systèmes de suivi avant le rallye
Date & heure : 31/08/2018 à partir de 09h00 selon timing vérifications techniques
Lieu : A&D Trucks & Trailers, Noordkaai 14, 870 Izegem
- Ramassage des systèmes de suivi après le rallye
Lieu : Perc fermé, Parking Evadam, Graankaai 1, 8800 Roeselare
- Ramassage des systèmes de suivi en cas d'abandon
Lieu : INFO Stand, JB Motorsport, Zwaikomstraat 1, 8800 Roeselare
- Vérifications techniques – plombage et marquage des composants
Adresse: A&D Trucks & Trailers, Noordkaai 14, 8870 Izegem
Date & heure: 31/08/2018 à partir de 9h15 (voir www.omloopvanvlaanderen.be)
- Conférence de Presse JOBFIXERS-BRC avant l'épreuve
Lieu: Podium, Zwaikomstraat 1, 8800 Roeselare
Date & heure: vendredi 31/08/2018 à 16h30
- Première réunion des Commissaires Sportifs
Lieu: HQ, Zwaikomstraat 1, 8800 Roeselare
Date & heure: 31/08/2018 à 16h00
- Publication de la liste de départ pour l'Etape 1 JOBFIXERS-BRC
Lieu: Official noticeboard, HQ, Zwaikomstraat 1, 8800 Roeselare
Date & heure: 31/08/2018 à 17h00
- Publication de la liste de départ R-Criterium
Lieu : Official noticeboard, HQ, Zwaikomstraat 1, 8800 Roeselare
Date & heure : 31/08/2018 à 20h00
- Départ du rallye – JOBFIXERS-BRC
Lieu: Podium, Zwaikomstraat 1, 8800 Roeselare
Date & heure : 31/08/2018 à 17h45
- Fin de l'Etape 1 – JOBFIXERS-BRC
Lieu: Parc Fermé, Parking Bleijko, Beurtkaai 4, 8800 Roeselare
Date & heure: 31/08/2018 à 22h45
- Publication de la liste de départ de l'Etape 2 JOBFIXERS-BRC
Lieu: Official noticeboard, HQ, Zwaikomstraat 1, 8800 Roeselare
Date & horaire : 01/09/2018 à 07h00
- Départ de l'Etape 2 – JOBFIXERS-BRC
Lieu: Parc Fermé, Parking Bleijko, Beurtkaai 4, 8800 Roeselare
Date & heure : 01/09/2018 à 09h00
- Départ de l'Epreuve R-Criterium
Lieu: Podium, Zwaikomstraat 1, 8800 Roeselare
Date & heure : 01/09/2018 à 11h35
- Cérémonie de podium/Remise des prix R-Criterium
Lieu: Podium, Zwaikomstraat 1, 8800 Roeselare
Date & horaire : 01/09/2018 à 19h30

- Cérémonie de podium/Remise des prix JOBFIXERS-BRC
Lieu: Podium, Zwaaiikomstraat 1, 8800 Roeselare
Date & horaire : 01/09/2018 à 21h13
- Conférence de Presse après l'épreuve
Lieu: Centre de Presse, Zwaaiikomstraat 1, 8800 Roeselare
Date & heure: 01/09/2018 à 21h30
- Vérifications techniques finales
Lieu: Carrosserie Muylle, Ardooisesteenweg 295, 8800 Roeselare
Date & horaire R-Criterium: 01/09/2018 à +- 20h00
Date & horaire BRC: 01/09/2018 à 21h30
- Heure publication du classement Provisoire R-Criterium
Lieu: Official noticeboard, HQ, Zwaaiikomstraat 1, 8800 Roeselare
Date & horaire : 01/09/2018 à 20h30
- Heure publication du Classement Final R-Criterium
Lieu: Official noticeboard, HQ, Zwaaiikomstraat 1, 8800 Roeselare
Date & horaire : 01/09/2018 à 21h00
- Heure publication du classement provisoire JOBFIXERS-BRC
Lieu: Official noticeboard, HQ, Zwaaiikomstraat 1, 8800 Roeselare
Date & horaire : 01/09/2018 à 22h30
- Heure publication du classement final JOBFIXERS-BRC
Lieu: Official noticeboard, HQ, Zwaaiikomstraat 1, 8800 Roeselare
Date & horaire : 01/09/2018 à 23h00

4. ENGAGEMENTS

4.1 Date de clôture des engagements
JOBFIXERS-BRC: le 24/08/2018 à 24h00 R-Critérium: le 24/08/2018 à 24h00

4.2 Procédure d'engagement
Toute personne qui désire participer au « 59° ConXioN Omloop van Vlaanderen » doit adresser la demande d'engagement dûment complétée en caractères imprimés, à **Michelle Demeestere, Lijsterstraat 17, 8850 Ardoois** avant le 24/08/2018.

Si cette demande est envoyée par Email, l'original devra parvenir à l'organisateur, au plus tard 2 jours après la clôture des engagements, soit avant le 27/08/2018.

Les membres d'équipages sont tenus d'indiquer lors de leurs demandes d'engagement si ce rallye ne comptera pas pour leurs classements dans le championnat JOBFIXERS -BRC 2018 et/ou PIRELLI BRC JUNIOR 2018 si applicable, conformément aux articles 5.4, 22.1 et 45.3.4 du BRC 2018.

Pour tous les informations concernant l'inscription, veuillez contacter Michelle Demeestere. (info@omloopvanvlaanderen.be)

4.3 Nombre d'engagements acceptés
Nombre maximum des engagés: 120 voitures
Le comité de sélection établira une liste de suppléants (Art. 3.15 du Code Sportif International de la FIA).
Le comité D'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote, d'un coéquipier ou d'un concurrent (Art.3.14 du Code Sportif International de la FIA)

Classes:

JOBFIXERS-BRC: Art. 4 du règlement sportif BRC 2018

R-Critérium: Voir VARIANTE V1 du BRC 2018 – RACB Rally Criterium

Historiques: Voir VARIANTE V2 du BRC 2018 – Rallyes Historiques

4.4 Droits d'engagement / packages d'engagement

JOBFIXERS-BRC :

- Avec la publicité facultative proposée par l'organisateur:
Inscription + paiement avant 15/08/2018 : **900 €**
- Avec la publicité facultative proposée par l'organisateur :
Inscription + paiement après 15/08/2018 **1 000 €**
- Sans cette publicité proposée par l'organisateur: **1.750 €**

RR-Criterium :

- Avec la publicité facultative proposée par l'organisateur: **400 €**
- Sans cette publicité proposée par l'organisateur : **750 €**

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications administratives avant le départ que s'il s'est acquitté de toutes ses obligations (financières, administratives,) vis-à-vis du comité d'organisation et/ou de l'organisateur.

4.5 Informations détaillées sur le paiement (y compris sur toute taxe applicable)

Seuls seront acceptés les règlements par (virement, carte de crédit..etc) à l'ordre de Koninklijke Automobielclub Midden Vlaanderen vzw au plus tard le 29/08/2017 mentionnant les noms de l'équipage ou du moins le nom du premier pilote.

Compte : KBC, Dorpsplein 5, 8560 Gullegem

Code IBAN : BE43 4676 3593 3101

Code SWIFT(bic): KREDBEBB

Aucun chèque, ni aucun double de formulaire de virement ou autre ne sera accepté comme preuve de paiement. Tout renseignement relatif au paiement est à demander à :

Luc Vancoillie – m.v.p@scarlet.be

4.6 Remboursements

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas d'annulation du rallye avant le début de l'épreuve

Les organisateurs rembourseront 50% des droits d'engagement (des pilotes et de la voiture) aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure (dûment vérifiées par leur ASN), n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

Remboursements en cas de Forfait :

La déclaration écrite du forfait de l'équipage devra parvenir avant la clôture des engagements soit par fax ou par mail. Une acceptation du forfait sera envoyée, pour confirmation, par l'organisateur à un des membres de l'équipage. Le remboursement de 75 % des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

Si la déclaration écrite du forfait de l'équipage est parvenue après la publication de la liste des engagés. Le remboursement de 50 % des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.
Seule la déclaration par écrit du forfait de l'équipage sera acceptée par l'organisateur et sera prise en considération pour le remboursement des droits d'engagements

5. ASSURANCE

L'organisateur a contracté des assurances en responsabilité civile en conformité avec le Chapitre 2 - Article 5 des Prescriptions Sportives Nationales du RACB Sport, et avec la loi belge du 21 novembre 1989 article 8 en vigueur sur l'assurance obligatoire. Cette assurance couvre la responsabilité civile du RACB, de l'organisateur de l'épreuve, de la Commission Sportive Nationale, des Autorités intéressées et des agents, services, préposés ou membres (rétribués ou bénévoles) des précités ainsi que la responsabilité civile des propriétaires, détenteurs ou conducteurs des véhicules engagés et de leurs préposés.

RC Organisation couvre :

Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus :

5.000.000 € par sinistre

Franchise pour les dommages matériels : 125 € par sinistre

La responsabilité civile des organisateurs pour les dommages causés aux tiers par accident qui seraient la conséquence d'une faute d'organisation à l'occasion de la préparation, du déroulement et de la liquidation matérielle de la manifestation.

RC Circulation couvre:

Dommages corporels : illimité

Dommages matériels : 100.000.000 € par sinistre

Les parcours de liaisons ne sont pas couverts dans le contrat d'assurance responsabilité civile de l'organisateur.

Le Comité Organisateur décline toute responsabilité quant aux conséquences qu'entraîneraient la violation par des concurrents des lois, règlements ou dispositions en vigueur dans le pays; la responsabilité de ces actes et de leurs conséquences ne sera imputable qu'aux individus les ayant commis ou encourus. Le Comité Organisateur décline également toute responsabilité en cas d'émeute, de manifestation, d'acte de vandalisme, de catastrophe naturelle etc., ou des conséquences de tels événements, dont pourraient être victimes des concurrents. Le paiement d'indemnités, d'amendes ou de pénalités sera à leur charge.

6. PUBLICITÉ ET IDENTIFICATION

Publicité des organisateurs. (Art. 18.8 du règlement sportif du BRC 2018)

La publicité facultative et l'emplacement, seront décrits dans l'annexe 4.
Les panneaux des numéros de compétition, les plaques de rallye et la publicité doivent être apposés sur la voiture avant les vérifications techniques, avant le départ.

7. PNEUMATIQUES (voir Art. 60 du règlement sportif BRC 2018)

- 7.1 Pneus à utiliser durant le rallye
Il y aura des zones de marquage et de vérifications des pneumatiques (voir road book).
Les pneus du type « slick » sont interdits sous peine de disqualification.
La présentation de la Tyrecard reprenant les pneus équipant la voiture sera exigée conformément à l'article 14.4 du règlement sportif BRC 2018.
- 7.2 Lois nationales ou exigences spéciales
Pneumatiques cloutés : Les pneus à clous pourront être autorisés suivant décision du Directeur de Course sur certains tronçons du rallye, suivant les conditions météorologiques, selon le code de la route en vigueur
- 7.3 Quantité de pneus
Conformément à l'article 60.1.5, pour cette épreuve, Le « 59° ConXioN Omloop van Vlaanderen », la quantité maximale de pneus autorisés est de:
7.3.1 Pour les voitures utilisant une extension d'homologation WR, WRC, S2000, RRC, VR4, VR5, RGT, A8 ou du groupe N4 est de **16 pneus**
7.3.2 Pour les voitures utilisant une extension d'homologation VR2 est de **10 pneus**

8. CARBURANT

- 8.1 Procédure de commande de carburant suivant les art. 58 et 59 du règlement sportif du BRC 2018.
- 8.2 GUTTS n.v , fournisseur agréé par le RACB Sport, sera présent comme “fuel supplier” officiel.
Vous avez le choix entre différents carburants. Vous devez commander ces carburants à GUTTS Refuel Service.
- Prendre contact sur le site Gutts: <http://gutts.nl/shop/refueling-services.html>
1. Sélectionnez le type du carburant, la quantité et le rallye
2. Faites votre commande et payez
3. Pendant le rallye, le ravitaillement sera effectué par « Gutts Refuel Crew » dans la zone de ravitaillement.
- L'accès ne sera autorisé qu'à un membre de l'assistance muni du badge «Refueling zone»
- 8.3 L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de toute conséquence découlant de l'utilisation de tout carburant
- 8.4. Distribution du Carburant : il y aura deux zones de ravitaillement (voir road book).
Les carburants autorisés par le RACB Sport seront disponibles dans les zones de ravitaillements séparées
Un carburant tel qu'il est disponible dans le commerce et distribué directement dans le réservoir de la voiture de compétition à la station d'essence indiquée dans le road book.
- Station TOTAL – Vander Stichele Karl, Meiboomlaan 140, 8800 Roeselare
Paiement : Cash, par carte bancaire et/ou carte de crédit
 - Gutts : Pneus LYBEER Stefaan, Roeselaarsestraat 237/A, 8890 Moorslede

9. RECONNAISSANCES

9.1 Procédure d'inscription

Avant le début des reconnaissances, chaque équipage doit se faire enregistrer auprès de l'organisateur et signer un document détaillant le véhicule qui sera utilisé lors des reconnaissances. Un signe distinctif, remis lors de l'enregistrement, devra être apposé sur le véhicule (**Pare brise, côté droit**) pendant les reconnaissances. L'organisateur effectuera des contrôles.

Les véhicules utilisés doivent être conforme à l'article 25 du règlement sportif BRC 2018.

9.2 Restrictions particulières et / ou nationales – limite de vitesse sur les épreuves spéciales

Les reconnaissances obligatoire ne peuvent avoir lieu que:

ES De Rooter, Beveren, sauf « Lust Arena », Passendale, Houthulst, Zilverberg, Rumbeke

Date & heure: 30/08/2018 : de 8h30 à 11h30, de 13h30 à 16h00 et de 18h00 à 22h00

31/08/2018 : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h00

ES Beveren « Lust Arena »

Date & heure : 31/08/2018 : de 13h30 à 15h00

ES Zoning : rond point avec le virage en épingle à cheveux : reconnaissance à pied

Le code de la route belge est strictement d'application sur le parcours pendant les reconnaissances

Chaque concurrent pourra bénéficier de 2 passages de reconnaissances au maximum.

Le nombre de passages sera contrôlé à l'aide d'une carte de contrôle.

Sanction

Les sanctions sont prévues pour toutes infractions durant les reconnaissances à l'article 20.2 et 25 du règlement sportif du BRC 2018

10. VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

10.1 Documents à présenter :

Licence du concurrent, Licences de compétition des pilotes et copilotes

Cartes d'identité ou passeports des pilotes et copilotes, autorisation de l'ASN pour tous les

concurrents étrangers, Certificat d'assurance de la voiture, documents d'immatriculation de la voiture

BRC Criterium : One Event Pass à demander sur le site RACB Sport – demande d'une licence

10.2 Echéancier

- Lieu: A&D Trucks & Trailers, Noordkaai 14, 8870 Izegem

- Date et Horaire: le 31/08/2018 à partir de 9h00 selon timing.

Le programme sera affiché au Tableau d'affichage officiel et sur le site du rallye:

www.omloopvanvlaanderen.be.

Le programme sera transmis à chaque équipage lors du ramassage du matériel et des documents

11. VÉRIFICATIONS TECHNIQUES, PLOMBAGE ET MARQUAGE

11.1 Lieu et horaire des vérifications techniques

Lieu: A&D Trucks & Trailers, Noordkaai 14, 8870 Izegem

Date et Horaire : le 31/08/2018 à partir de 9h30 selon timing

Le programme sera affiché au Tableau d'affichage officiel et sur le site du rallye :

www.omloopvanvlaanderen.be.

Le programme sera transmis à chaque équipage lors du ramassage du matériel et des documents

11.2 Equipement de sécurité de l'équipage : Voir Article 26.1.2 du règlement Sportif du BRC 2018

11.3 Niveau de bruit : 94Db

11.4 Installation d'un système de suivi de la sécurité – voir article 3 - programme

12. AUTRES PROCÉDURES

12.1 Procédure de la cérémonie de départ et ordre (pas applicable)

12.2 Procédure d'arrivée (pas applicable)

12.3 Pointage en avance n'est pas autorisé

12.4 Epreuve Super Spéciale procédure et ordre de départ (pas applicable)

12.5 Conférence de Presse JOBFIXERS- BRC avant épreuve:

- Vendredi 31/08/2018 à 16h30

- Lieu: Podium, Zwaikomstraat 1, 8800 Roeselare – voir convocation

Tous les membres d'équipage convoqués à la conférence de Presse du promoteur avant l'épreuve sont priés d'y assister. Toute absence non-justifiée sera sanctionnée à la discrétion du Collège des Commissaires sportifs par une pénalité financière

12.6 Heure officielle utilisée pendant le rallye

L'heure officielle, pendant toute la durée du rallye : FRA : 07805 1300 – NED : 07805 1200

12.7 Comportement en cas d'accident

Tous les concurrents devront avoir pris connaissance de l'Article 40 du Règlement Sportif du BRC 2018

12.8 Point de contrôle des voitures après un accident

Lieu: Parc d'assistance

12.9 Le Parc d'assistance sera situé: Zwaikomstraat

Toutes équipages devront prévoir **un extincteur de 6kg** visible dans l'espace de service et ce pendant le temps nécessaire à toutes interventions sur la voiture.

Aucun stockage de carburant de quelque nature que ce soit ne sera autorisé dans le parc de service et dans les emplacements d'assistance ainsi que dans les véhicules de Service ou/et véhicules auxiliaires.

La confiscation du carburant sera accompagnée d'une amende de 500€ signifiée par le directeur de course. L'accès et la circulation d'un véhicule transportant du carburant dans le parc de service est strictement interdit. Seul la quantité maximum de 20l de carburant nécessaire au remplissage des réservoirs pour le matériel (groupe électrogène, chauffage, etc) sera toléré

12.10 Flexiservice BRC – pas applicable

12.11 Tyre Fitting Zone (TFZ)

- Un contrôle horaire d'entrée et de sortie est prévu.

- Un mécano peut amener, préparer et reprendre les pneus au TFZ.

- Un mécano peut amener une crique supplémentaire.

- Les pneus peuvent être monter par les deux membres de l'équipage avec les moyens se trouvant à bord de la voiture.

- Chaque participant reçoit sa propre zone de travail selon les instructions des commissaires présents.

- Aucun mécano ne peut se trouver dans la zone de travail prévue durant toute la période de la présence de la voiture dans le TFZ.

- A la sortie du TFZ, les commissaires techniques du RACB contrôlent les Tyres Card et les pneus équipant la voiture.
- Tous les détails sont donnés dans l'additif.

13. IDENTIFICATION DES OFFICIELS

Les chefs de poste sont identifiés de la manière suivante :

Fonction	Couleur	Dénomination
Responsable ES	Rouge	Chief Marshall
Responsable ES adjoints	Rouge	Marshall
Starter	Rouge	Starter
Steward	Rouge	Steward
Relations avec les concurrents	Jaune	Relatie Deelnemers
Médecin	Bleu	Doctor - Médecin

14. COUPES

14.1 Remise des coupes

Date: 01/09/2018

Horaire : BRC: 21h10

R-Criterium: 19h30

Lieu: Podium, Zwaikomstraat 1, 8800 Roeselare

14.2 Coupes

- JOBFIXERS-BRC: aux 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} du classement final, pilote & co-pilote & 1^{ère} Classe
- Historic: aux 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} du classement final, pilote & co-pilote & 1^{ère} Classe
- Criterium: aux 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} du classement final, pilote & co-pilote & 1^{ère} Classe
- PIRELLI BJC: au premier du Classement final « PIRELLI Junior »
- R1Trophy: au premier du Classement final « R1 Trophy»
- M Cup: aux 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} du classement final de l'épreuve, pilote & co-pilote
- HRCR Mintex : aux 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} du classement final de l'épreuve, pilote & co-pilote

15. VÉRIFICATIONS FINALES

15.1 Vérifications finales – personnel devant participer, plus emplacement

Deux membres de l'assistance technique des équipages sélectionnés devront être présents avec les outils et matériels utiles pendant toute la durée nécessaires des contrôles

JOBFIXERS-BRC :

Lieu: Carrosserie Muylle, Ardooisesteenweg 295, 8800 Roeselare

Horaire: 01/09/2018 - 21h30

R-Critérium:

Lieu: Carrosserie Muylle, Ardooisesteenweg 295 8800 Roeselare

Horaire: 01/09/2018 - 20h00

15.2 Droits de réclamation

Montant du droit de réclamation fixé par RACB Sport : **500 €**

15.3 Droits d'appel

Montant du droit d'appel national (RACB Sport): **2000 €**

Montant du droit d'appel international (FIA): **6000 €** (voir bulletin FIA)

Annexe 1 : Route

Tba

Annexe 2 : Reconnaissances

Voir règlement particulier article 9.

Annexe 3 : Relations avec les concurrents – planning

Voir bulletin

Annexe 4 : Stickers et publicité proposée par l'organisateur

Voir bulletin

Annexe 5 : Dispositions particulières aux parc d'assistance

5.1 Pack Service

Pour chaque concurrent, l'organisateur prévoit :

- 1 plaque « SERVICE »
- 1 plaque « AUX »
- Carte générale avec les épreuves spéciales
- 1 plaquettes « REFUELLING »
- 2 badge Stop Acces

5.2 Dispositions applicables au Parc d'assistance

5.2.1 L'organisateur a prévu des poubelles et des conteneurs dans le parc d'assistance. Leur usage est obligatoire. Il est interdit de jeter des éléments de carrosserie, des pneus et du verre dans les conteneurs.

5.2.2 Toute personne et/ou concurrent qui diffuse de la musique à titre privé dans l'enceinte du parc d'assistance doit être obligatoirement en ordre avec la SABAM et la REMUNERATION EQUITABLE. L'organisateur dégage sa responsabilité en ce domaine.

5.2.3 Il n'y a pas d'alimentation électrique prévue pour l'assistance dans le parc d'assistance et l'organisateur ne prévoit pas de raccordement électrique dans le parc d'assistance.

5.2.4 Le parc d'assistance est accessible à partir du jeudi 30 août 2018 à 19h pour les emplacements. Tous les concurrents doivent se présenter obligatoire à la caravane située dans la rue « Graankaai ». (route parallèle à la Graankaai)
Sous la direction de l'organisateur, la place de service individuelle sera désignée.

L'organisateur prévoit un parking Auxillary. Il est interdit de stationner des voitures avec sticker Auxillary ou des autres voitures privées dans le parc d'assistance. Chaque équipage est responsable pour toute infraction sur cette règle.

5.2.5 Chaque équipage se voit attribué un emplacement de +/- 60 m². Les équipages désireux de réserver un emplacement d'une superficie supérieure doivent remplir la demande Service Park disponible sur le site internet de l'organisation et envoyer ce document avant 26 août 2018 à l'adresse email suivante : service@omloopvanvlaanderen.be. (www.omloopvanvlaanderen.be)

5.2.6 Seuls les barbecues à gaz ou à l'électricité sont autorisés dans le parc d'assistance.